

DOMMARTIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS MUNICIPALES
N°05-2026

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX

Le 27 JANVIER A VINGT HEURE TRENTE MINUTES

Le CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de DOMMARTIN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la MAIRIE, sous la présidence d'Alain THIVILLIER, Maire.

Date de la convocation du CONSEIL MUNICIPAL : Lundi 19 janvier 2026

Affichage Mairie : Mercredi 21 janvier 2026

PRESENTS : M. THIVILLIER Alain, Mme LAVET Catherine, M. BERRAT Jean-Louis, Mme THOMAS Murielle, M. BERTHAULT Yves, Mme ROSAT Aurélie M. PERRIER Guy, Mme BARBET Janique, M. CHARVIN Patrick, M. de LA TEYSSONNIERE Hervé, M. EVAUX Denis, Mme PELISSIER Cécile, Mme SANDRIN Laurence, Mme CHAUVIN Anouchka, M. TISSIER Franck, M. ROUX Jérémy, Mme TOURNIER Béatrice, Mme EYRIGNOUX Rachel

ABSENTS EXCUSES : Mme BLEIN Magali donne pouvoir à M. ROUX Jérémy, M. DUCARRE Clément donne pouvoir à Mme CHAUVIN Anouchka, Mme LAPALUD Sylvie excusée donne pouvoir à M. EVAUX Denis, M. DREVET Jean-Nicolas donne pouvoir à M. THIVILLIER Alain

Secrétaire de séance : Catherine LAVET

Déploiement de la fibre, interconnexion des salles associatives matériel et prestations informatiques :

Rapporteur : Yves BERTHAULT

Dans la poursuite des travaux engagés pour la vidéoprotection nous permettant l'accès à la fibre dans tous les espaces communaux, il est nécessaire à présent de la déployer de manière sécurisée au sein des bâtiments communaux :

- Ancienne mairie
- Ancienne école
- Bibliothèque
- Crèche
- Centre technique municipal
- Club house du foot
- Club house du tennis.

Les objectifs de ce projet sont essentiels, et les bénéfiques sont majeurs, à savoir :

- Un accès Wifi pour les utilisateurs de toutes ces salles associatives >> Suppression de tous les abonnements de Box Internet
- Une évolution informatique permettant le paramétrage à distance des badges de contrôle d'accès à nos bâtiments >> Optimisation des délais de réponse et gain de temps opérationnel

- Une gestion technique centralisée du chauffage des bâtiments associatifs de l'ancienne mairie et de l'ancienne école >> Confort et Economie d'énergie dans ces bâtiments
- Un regroupement sécurisé des serveurs informatiques (Mairie et Ecole) au sein du local serveur climatisé de la mairie >> Rationalisation et sécurité informatique

Il est proposé aux membres du conseil municipal de bien vouloir valider le devis de CALLIOPE d'un montant de 27 302.74 € HT qui comprend l'acquisition du matériel nécessaire au déploiement de la fibre, le temps de maintenance ainsi que le déplacement du serveur de l'école au sein de la mairie pour davantage de sécurité.

**Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Monsieur l'adjoint,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

Pour : 22
Contre : 0
Abstention : 0

- Décide de valider le devis de CALLIOPE d'un montant de 27 302.74 € HT qui comprend l'acquisition du matériel nécessaire au déploiement de la fibre, le temps de maintenance ainsi que le déplacement du serveur de l'école au sein de la mairie pour davantage de sécurité.

-Dit que Monsieur le Maire sera chargé de toutes les formalités administratives, financières et juridiques liées à cette décision.

**AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOURS, MOIS, AN SUSDITS.
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,
TRANSMIS EN PREFECTURE POUR EXECUTION**

La secrétaire de séance,
Catherine LAVET



Le Maire,
Alain THIVILLIER

